

Amélioration du confort et du rendement énergétique avec l'isolation minérale

L'Union européenne veut un environnement bâti énergétiquement neutre à l'horizon 2050. Le Parlement européen a mis la barre plus haut en janvier de cette année au point de vue des économies d'énergie (35 %) et des énergies renouvelables (35 %), après avoir déjà renforcé l'objectif de réduction du CO₂ à 40 % par rapport à 1990. Les États membres remplissent ces objectifs selon les modalités de leur choix.

Belgique

À partir de 2021, toutes les nouvelles constructions en Belgique doivent satisfaire aux exigences de bâtiment presque neutre en énergie, qui stipulent que les bâtiments doivent utiliser peu d'énergie pour le chauffage, la ventilation, la climatisation et la production d'eau chaude. L'énergie encore utilisée à ces fins doit provenir le plus possible de sources d'énergie verte. De plus, en 2018, le niveau S remplacera le niveau K et les besoins énergétiques nets dans la livraison d'habitations. Les exigences du niveau S commenceront avec un S-31. Le niveau S est un paramètre global qui évalue à degré égal toutes les qualités de l'enveloppe d'un bâtiment.

Pays-Bas

En 2030, aux Pays-Bas, 49 % des émissions de CO₂ doivent être éliminées par rapport au niveau de 1990. L'objectif pour 2050 est que l'environnement bâti émette peu de CO₂. L'Accord sur le climat qui sous-tend cet objectif sera appliqué dès 2019. Pour réduire la consommation d'énergie dans les habitations louées, des accords ont été passés avec les corporations de l'habitat. L'objectif est d'atteindre une classe énergétique moyenne B en 2021. Pour les nouvelles constructions, dès 2020, tous les bâtiments doivent être presque neutres en énergie (norme BENG).

Compromis entre énergie et confort

Compte tenu des exigences de construction de bâtiments neutres en énergie, l'accent est mis actuellement sur les prestations énergétiques d'un bâtiment. Mais celui-ci ne peut rester durable que s'il est agréable d'y vivre. Les prestations énergétiques, la qualité de vie et le coût d'un bâtiment doivent être mutuellement en équilibre. Le confort de l'utilisateur doit être quantifié et qualifié dès la phase de conception.

Nouvelles constructions : critères « prix » et « liberté de conception »

Le rendement énergétique est actuellement calculé sur base de la valeur EPC (Pays-Bas) ou des niveaux E et S (Belgique). L'approche développée aujourd'hui dans le cadre de la norme BENG utilise une exigence en matière de kWh par m² et par an. C'est à la base une bonne méthode. Cependant, les premières estimations indiquent que les exigences BENG présumées ont un impact majeur tant sur la liberté de conception que sur le prix des habitations. MWA estime que le prix et la liberté de conception sont deux facteurs essentiels et plaide pour un meilleur compromis entre les exigences d'économie d'énergie, la liberté de conception et le surcoût pour le client final.

Bâtiment existant : des mesures plus vertes

MWA estime qu'il est impossible d'augmenter le rendement énergétique dans les bâtiments existants sans instaurer des obligations et pense, par exemple, à une réduction au niveau de la valeur « WOZ » (Évaluation des biens immobiliers) en cas d'économie d'énergie substantielle ou à une taxe supplémentaire dans le précompte immobilier (Belgique) pour les habitations dont le rendement énergétique n'a pas été suffisamment amélioré dans un délai donné. Une classe énergétique supérieure entraînerait une taxe moins élevée.

MWA soutient l'objectif de l'Accord sur le climat selon lequel 200 000 bâtiments doivent en moyenne être déconnectés chaque année de toute alimentation en gaz naturel jusqu'à 2050. Cet objectif n'est réalisable que moyennant une amélioration substantielle du degré d'isolation des habitations existantes.

Mesures incitatives

Pour obtenir l'accélération nécessaire du « verdissement » de l'environnement bâti, il est nécessaire de mettre en place une politique de subsides et de TVA cohérente et de longue durée. Les objectifs, obligations et mesures incitatives doivent être mutuellement équilibrés. Le caractère totalement neutre en énergie d'une habitation devrait bénéficier d'une incitation supplémentaire.

Industrie

L'industrie également peut améliorer son rendement énergétique à l'aide d'une isolation. Tout investissement susceptible d'être récupéré dans les cinq ans doit être réalisé (Décret activités). Les autorités doivent s'impliquer davantage dans le respect de cette règle.

Un bâtiment à haut rendement énergétique

L'isolation minérale contribue à augmenter le rendement énergétique d'un bâtiment. Elle convient pour isoler les habitations, les immeubles de bureaux et entreprises et les installations industrielles. L'isolation minérale améliore l'isolation acoustique, elle est très durable et, de surcroît, incombustible. Cette dernière propriété contribue à la réduction du risque d'exploitation. L'isolation minérale respecte les normes et exigences les plus strictes en matière d'application et de qualité de produit.

À propos de la MWA

La Mineral Wool Association Benelux (MWA) a été créée en 1987 en tant qu'association de producteurs belges et néerlandais de laine de verre, de laine de roche et de tout ce qu'on appelle laine minérale. Les membres actuels sont les entreprises Knauf Insulation, Rockwool B.V., Saint-Gobain Isover et URSA Benelux. En outre, Pittsburgh Corning, fabricant de verre cellulaire, est un membre associé.

MWA met en avant les avantages de l'isolation minérale en matière de prestation thermique, de confort acoustique, de sécurité incendie et de durabilité. L'association est impliquée dans toute une série de sociétés de toutes technicités de produits et de tous niveaux hiérarchiques. Elle participe aux organes consultatifs pour la construction, prend part à des discussions en matière de normalisation, soutient la recherche et les améliorations technologiques, publie dans des revues et est présente lors de colloques.

Tous les membres de la MWA produisent en Belgique ou aux Pays-Bas pour le marché du Benelux, mais aussi pour exporter. La connaissance technologique en matière de produits d'isolation minérale est donc très forte au Benelux.

En Belgique, la MWA est notamment membre du CIR (Conseil d'Isolation / Isolatieraad) et des PMC (Producteurs belges de matériaux de construction). Aux Pays-Bas, elle est membre de la NVTB (Association néerlandaise pour les fournisseurs dans la construction) et de la Fondation pour l'information sur les produits d'intérêt écologique (MRPI). Au niveau européen, elle est en relation avec EURIMA (l'Association des fabricants de laine minérale européens).

La MWA possède un site web contenant des informations détaillées :

- pour la Belgique www.mineralewol.be et www.laineminerale.net ;
- pour les Pays-Bas www.mineralewol.net